

quelques jours qui venaient de s'écouler : ils étaient si pleins d'événements ! Marguerite surtout fut un des objets de notre conversation. Aloys me fit dire et redire encore tout ce que je savais sur sa situation ; puis il se perdit en conjectures sur ce qu'elle allait devenir, et j'avais besoin de réveiller sa foi et sa confiance dans cette Providence divine qui avait jusque-là si bien veillé sur eux. Nous fîmes aussi des conjectures sur son propre avenir... ; mais, ici encore, c'est à la bonne Providence qu'il fallait tout abandonner.

(Sera continué.)

CONDITIONS.

La Gazette des Familles Canadiennes paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que d'un écu, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à Varennes.

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier et M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

A Rimouski, M. l'abbé Gagné, du séminaire de cette localité nous rendra les mêmes services.